

Annexe n°1

Rôle du Service Informatique dans les écoles et mairies du territoire de Bièvre Est

APPRIEU
BEAU-CROISSANT
BIZONNES
BURCIN
CHABONS
COLOMBE
EYDOCHE
FLACHÈRES
IZEAUX
LE GRAND-LEMPX
OYEU
RENAGE
SAINT-DIDIER-
DE-BIZONNES

Ainsi, le bureau communautaire a décidé de recentrer son service informatique sur des missions de base qui sont l'assistance à toutes les écoles et aux secrétariats des communes ne disposant pas de serveur.

- Pour les systèmes informatiques plus complexes des communes disposant d'un serveur, il est proposé de créer un groupement de commandes en vue de passer un marché avec une société de services informatiques.
- Pour les autres communes il sera proposé des prestations effectuées par le service informatique de la CCBE.

I Rôle du service informatique dans les écoles et mairies sans serveur :

- **L'assistance et les conseils dans les choix informatiques et les logiciels.**
- **La mise en relation avec les fournisseurs ou les services hotline.**
- **La maintenance 1^{er} niveau pour les PC conseillés par le service informatique de la CCBE :**

Installation des postes de travail

Configuration de base du système d'exploitation

- Paramétrage vidéo et son
- Paramétrage réseau

Configuration de base d'un réseau / Internet.

- Installation modem, routeur et configuration réseau des PC pour avoir Internet
- Configuration messagerie (sur les postes de direction)

Dépannage système d'exploitation (plantage Windows)

Réinstallation de PC

Installation d'imprimantes

Installation de logiciels bureautiques (si les licences ont été achetées)

Installation d'antivirus

Résolution de pannes 1^{er} niveau :

- Problèmes de pilote
- Problèmes viraux
- Problèmes de fonctionnement de périphériques

Maintenance préventive :

Une fois par an, une intervention de maintenance et de mise à jour sur la totalité des PC sera nécessaire.

Pour les écoles cette maintenance se fera pendant les vacances scolaires.

Prêt de matériel :

La communauté de communes mettra à disposition des communes 3 PC complets avec logiciels bureautiques en cas de panne bloquante ou de besoins urgent.

Aucun logiciels métiers ne sera installé .

2 Le service informatique n'assurera pas :

- La gestion des photocopieurs,
- Le dépannage des imprimantes : changement des rouleaux ou des cartouches d'encre etc ...(il sera à la charge de la communes ou pris dans la garantie de la machine,
- L'installation de logiciels ou de matériel pédagogique et éducatif et métier,
- La protection des mineurs,
- Les messageries électroniques sur les postes élèves,
- Les PC avec une version de systèmes d'exploitation antérieure à Windows XP.

Rappel :

Le parc à ce jour,dans les écoles et mairies ne disposant pas de serveur est de :

- 178 PC dans les écoles
- 11 PC dans les mairies

États descriptifs du parc au 1 février 2009.

Un état des lieux complet devra être effectué pour la prise en compte du matériel avec un marquage d'identification par code barre.

Une évolution d'environ 3% par an du parc est à envisager.

3 Proposition de fonctionnement :

Pour un fonctionnement optimum de ce service mutualisé, il est préconisé de créer un comité de suivi composé à parité de représentants des communes et d'élus délégués de la communauté de communes de Bièvre Est et du technicien mis à disposition.

Le rôle du comité de suivi :

- Établir selon une périodicité annuelle, un rapport succinct sur l'application de cette mise à disposition.
- Décider du temps maximum alloué aux communes.
- Décider de l'évolution du service , des prestations et de la mises à disposition.
- Mettre en place une charte d'utilisation de l'outil informatique.

Les communes devront désigner un correspondant informatique, ce qui à terme, devrait réduire le coût de la prestation .

Son rôle :

- Faire l'interface entre les écoles, les mairies et le service informatique pour canaliser le flux de demandes et préciser la demande d'intervention au service informatique.
- Intervenir sur des points de maintenance simples à réaliser (appuyer sur un bouton, rebooter un modem, changer une page d'accueil.)
- Avoir un interlocuteur par communes.

Ce correspondant devra suivre une formation effectuée par la CCBE sur la maintenance de base et sur le fonctionnement des ordinateurs : environ 2 journées/ans.

4 Les modalités financières

Pourquoi demander aux communes une participation financière ?

- Pour sensibiliser les mairies et les écoles,
- Pour ne pas faire appel au service informatique pour des problèmes d'utilisation (excel, word etc...)
- Éviter les mauvaises manipulations (bidouillage, installation sauvage etc..).
- Réduire le nombre de PC vétustes

I.

Sur quelles bases sera calculée cette participation ?

➤ Voir tableau

5 Rôle du service informatique pour la CCBE et le réseau lecture publique

- Assistance et conseils dans les choix informatiques et logiciels.
- Maintenance 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} niveau
- Installation, configuration et création complète des postes de travail
- Installation, configuration et administration des serveurs
- Dépannage des systèmes d'exploitation
- Installation d'imprimantes et copieurs
- Installation de logiciels bureautiques
- Installation d'antivirus
- Maintenance préventive (une fois par an, la maintenance et la mise à jour sur la totalité des PC et serveur).
- Gestion du groupement d'achats de matériels informatiques
- Gestion du parc informatique de la communauté de communes de Bièvre Est
- Veille technologique
- Formation pour les agents communautaires , municipaux et élus
- Gestion de la téléphonie et dépannage
- Gestion du serveur mail
- Gestion du serveur de sauvegarde
- Gestion des projets pour le service informatique ou la mutualisation des moyens informatiques des communes.

6 Ne fera plus partie du rôle du service informatique

- L'assistance aux utilisateurs (aide sur logiciel métier ou bureautique ou a l'utilisation)
- Les formations spécifiques : logiciels métiers , logiciels bureautiques
- l'installation des logiciels métiers
- La gestion des projets informatique des autres services de la communauté